

25 ans de 1325 : entre représentation des femmes dans les OP et retour de bâton par Anne Xuan Nguyen – Février 2025

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) adoptait à l'unanimité la résolution [S/RES/1325](#). Ce document historique est le premier texte adopté par le CSNU qui, en plus d'appeler les parties à un conflit à respecter les droits des femmes, affirme leur rôle dans la construction de la paix. Soulignant les violences spécifiques subies par les femmes et les filles dans les conflits armés, les signataires enjoignaient les États membres et les différents organes onusiens à mettre en œuvre des mesures concrètes pour une meilleure inclusion des femmes et des questions de genre dans les processus de paix. Depuis, [neuf autres résolutions](#) ont été adoptées par le CSNU, et constituent ce qu'on appelle l'agenda Femmes, paix et sécurité (FPS).

Les progrès effectués en 25 ans peuvent être salués : la présence des femmes dans les processus de paix a gagné en visibilité et les problématiques liées au genre ont inspiré des politiques audacieuses. Dans le domaine du maintien de la paix, les différents pays contributeurs de troupe (PCT) ont mis en place des politiques pour l'intégration des femmes dans les missions de paix de l'ONU. Par exemple, [l'Inde](#) et le [Bangladesh](#) ont déployé à plusieurs reprises des contingents entièrement féminins. Également, la générale de division [Kristin Lund](#), de Norvège est devenue en mai 2014 la première femme commandante militaire d'une OP, la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre, tandis qu'en 2024 la générale de division [Anita Asmah](#), du Ghana, est devenue la première femme africaine commandante de force d'une mission de l'ONU, en prenant la tête de Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement. Plus largement, de nombreux PCT ont encouragé les femmes à prendre leur place au sein de leurs armées nationales. C'est entre autres le cas au Sénégal, à travers son [parcours d'excellence](#) destiné aux femmes militaires. Ces efforts ont fait qu'en un quart de siècle, la part des femmes en uniforme servant en opération de maintien de la paix (OMP) a augmenté. Alors qu'elles représentaient 1% des effectifs déployés en 2000, elles sont 7% dans le personnel militaire, et 16% des effectifs policiers en 2024 selon [ONU Femmes](#). Depuis l'adoption de la résolution 1325, la thématique femmes, paix et sécurité est considérée comme une composante intégrante du maintien de la paix. Dans son initiative de réformes du maintien de la paix intitulée « [Action pour le maintien de la paix – A4P](#) » le Secrétaire général de l'ONU a défini huit domaines d'amélioration prioritaire dont un exclusivement consacré à l'agenda FPS, et dans [A4P+](#) (2021-2023), qui est la stratégie de mise en œuvre de l'initiative, les femmes, la paix et la sécurité est devenu un des deux thèmes transversaux qui doit transparaître dans tous les domaines d'actions prioritaires. Les dimensions de genre sont incluses dans des domaines allant du DDR à la [lutte contre les violences faites aux femmes au sein des composantes policières](#), en passant par la formation des Casques bleus et des Bérets bleus.

Alors que les défis restent importants, les questions liées à l'égalité des sexes sont confrontées à des obstacles majeurs. Tout d'abord, il existe un essoufflement institutionnel au sujet des politiques de genre ; une lassitude des États membres qui impacte directement les moyens qui leur sont alloués. En 2024, les fonds pour l'application de l'agenda FPS étaient en déclin [pour la troisième année consécutive](#), complexifiant la mise en œuvre des politiques spécifiques à l'équité de genre entreprises par les missions. Pire encore, l'agenda FPS subit un [retour de bâton](#). Cette terminologie désigne une réaction [négative et une résistance](#) face à des avancées sociétales et politiques majeures – parmi lesquelles l'égalité femmes-hommes. Le maintien de la paix n'est pas exempt de cette dynamique : si

les questions de genre sont mieux intégrées, les violences contre les femmes persistent, et certains acteurs s'opposent à l'agenda FPS invoquant la souveraineté des États, les traditions ou mettent en doute l'efficacité des femmes en uniforme dans les OP.

L'intégration des questions de genre au sein des forces armées, y compris celles de l'ONU, se confronte dès lors à la réalité du terrain. Alors que l'article 10 de la résolution 1325 demande aux parties à un conflit d'adopter des mesures pour protéger les femmes et les filles des violences sexistes et sexuelles, [nombre de ces violences ont été commises par des Casques bleus](#). En plus de générer des traumatismes profonds parmi les survivantes, ces crimes ont entaché la réputation des missions et nui à leur légitimité sur le terrain. En addition à cela, le [harcèlement moral et sexuel subi par les femmes en uniforme](#) au sein des missions a éloigné certaines de leur vocation de service dans les opérations de maintien de la paix. Ces renoncements sont particulièrement contrariants, car, malgré les évolutions positives dans le pourcentage de femmes dans les contingents onusiens, ces dernières restent minoritaires. Alors que l'ONU ambitionnait d'atteindre les [30% d'effectifs féminins déployés en OMP](#) pour 2028, cet objectif semble difficile à remplir.

Qu'elles soient civiles ou en uniforme, les femmes engagées dans les opérations de maintien de la paix restent confrontées à de nombreux préjugés. Du côté des femmes Casques bleus et Bérets bleus, elles sont trop souvent perçues comme « [femme avant tout, militaire ensuite](#) ». Cela implique que, malgré leur formation aussi complète que celle de leurs homologues masculins, elles doivent sans cesse tenter de convaincre qu'elles sont à la hauteur, face à des comportements sexistes et discriminatoires, sous peine d'être écartées. Du côté des femmes civiles, ces dernières sont [essentialisées](#), et souvent perçues uniquement comme des victimes, et non des actrices à part entière des processus de paix. Pourtant, les données d'ONU Femmes le montrent: lorsque les femmes sont incluses dans les négociations, la paix a plus de chance d'être durable. C'est tout l'enjeu de la résolution 1325, qui souligne leur rôle fondamental dans la résolution des conflits. 25 ans après son adoption, des progrès ont été réalisés, mais les acquis restent fragiles.

[Anne Xuan Nguyen](#) est chercheuse au GRIP et à l'Observatoire Boutros-Ghali.